



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS
D'HIVER 2020 ORGANISES DANS LE
CENTRE DE VACANCES D'HABERE-POCHE

DÉCISION N° AU-19-371
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'hiver 2020 organisés par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver du 8 au 15 février 2020 et du 16 au 23 février 2020, dans le centre de vacances d'Habère-Poche, (séjours de 8 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	336 €	373 €	410 €	453 €	480 €	508 €	570 €	635 €	710 €	856 €

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver du 16 au 23 février 2020, dans le centre de vacances d'Habère-Poche, (séjour de 8 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	401 €	438 €	475 €	518 €	556 €	603 €	684 €	761 €	853 €	1011 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'adjoint au Maire,
En charge de la Jeunesse
et de la Santé

